

# Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

22 Septembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 – présents : 19 - votants : 21.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, COULIER, VIGOUROUX, CUEFF, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : MM et Mmes TOURBOT N. (pouvoir à Pascal QUÉDEC), LE CHENADEC (pouvoir à Mickaël NÉDÉLEC), TOURBOT F., AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Florence MAREC-PRIGENT.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 10 juillet 2020
2. Désignation des représentants communaux à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
3. Redevance d'occupation du domaine public (RODP)
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Décision modificative
6. Convention poteaux incendie ZAE Lezeon et Sant Alar
7. Convention avec la société BIRDZ
8. à 12 Régularisation cadastrale Guernezev, Rosteven, Kergoat Huella, rue des Gléan et Coat Lespel Bras
13. Demande de subvention DSIL
14. Validation des membres de la CCID
15. Questions diverses.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ ET SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

M. Bernard GOALEC, Maire, a rappelé aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT. Afin de répondre à cette obligation, M. le Maire a procédé à la composition d'un bureau de vote.

M. Bernard GOALEC, Maire, a alors proclamé les résultats :

Titulaire : M. Bernard GOALEC

Suppléant : Mme Michèle CASU

### GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que tous les ans, il convient de prendre une délibération relative à la RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz pour les mètres linéaires de conduites de gaz construites ou renouvelées sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la nature de cette redevance, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de cette créance de 927,00 € TTC.

### LIGNE DE TRÉSORERIE : RENOUVELLEMENT

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée l'existence d'une ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole arrivant à échéance en septembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter les banques pour négocier le renouvellement de la ligne de trésorerie aux meilleures conditions (taux fixe, frais de dossier, commission d'engagement et commission de non utilisation) et dans le cadre suivant : 200.000,00 € maximum pour une durée de 12 mois.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 : année 2020**

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée une série de 7 modifications techniques du budget n'ayant aucun impact sur les choix budgétaires de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées.

## **CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN EAU DES POTEAUX DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE : ZAE LEZEON ET SANT ALAR.**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal le projet d'intégration de trois nouveaux poteaux sur la zone activité de Sant Alar et explique que la présente convention annulera et remplacera la précédente signée en 2003.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention conclue entre le Syndicat du bas Léon, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas et la commune de Plouédern.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE RÉPÉTEURS DE BIRDZ**

M. Mickaël NÉDÉLEC rappelle que dans le cadre d'un marché public passé par Eau du Ponant, la société BIRDZ a été chargée de mettre en place la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de PLOUÉDERN.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention conclue avec BIRDZ pour l'occupation domaniale.

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : GUERNEVEZ**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme PLOUGASTEL, à Guernevez.

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte de céder une parcelle de 42 m<sup>2</sup> au tarif de 250 € à M. et Mme PLOUGASTEL.

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : ROSTEVEN**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. DANIELOU Cédric, à Rosteven.

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition de céder environ 103 m<sup>2</sup> au tarif de 5,83 € du m<sup>2</sup> à M. DANIELOU.

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : KERGOAT HUELLA**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. VERN, à Kergoat Huella.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange d'une parcelle de 7 m<sup>2</sup> contre une autre de 13 m<sup>2</sup> à titre gratuit considérant qu'il s'agit d'une régularisation de fait.

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : RUE DES GLÉNAN**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme MILIN, rue des Glénan.

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la vente d'une parcelle de 45 m<sup>2</sup> au tarif de 270 € à M. et Mme MILIN.

## **RÉGULARISATION CADASTRALE : COAT LESPEL BRAS**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme ROZEC, à Coat Lespel Bras.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte d'acquérir gratuitement une parcelle de 113 m<sup>2</sup> provenant de M. et Mme ROZEC afin de régulariser une situation de fait.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET PLAN DE FINANCEMENT :**

M. Bernard GOALEC, Maire, expose au conseil municipal la possibilité de toucher des subventions pour la réhabilitation du patrimoine classé ou non classé.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la DSIL auprès des services de l'Etat pour une éventuelle réhabilitation du Kanndi.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, valide la composition de la CCID dont les membres ont été sélectionnés par la direction des services fiscaux à Quimper.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de territoire de la CCPLD
- Inscription du site internet de la commune pour les trophées de la communication
- Avancée des travaux pour l'extension du restaurant scolaire